

6 janvier 1993 – L'IGN prend officiellement en charge le marégraphe

Les bâtiments du marégraphe ont été construits en 1883 par les ingénieurs du port de Marseille, sur la proposition du *Comité du nivellement général de la France*, émanation restreinte d'une Commission du même nom, dépendant du ministère des Travaux publics. La surveillance des travaux de construction fut assurée par Dominique Poussibet, conducteur des ponts et chaussées du *Service spécial maritime du port de Marseille*, qui était également représentant local du *Service des phares et balises*. C'est à lui que fut confié, à la mise en service, le soin de veiller à l'entretien et à la bonne marche des appareils. Cette tâche fut ensuite assurée par ses successeurs.

Dès la mise en service du marégraphe, le Service maritime a disposé pour son entretien, son fonctionnement et pour le paiement d'un agent chargé des relevés et du gardiennage des installations, de crédits alloués par le ministère des Travaux publics.

Le Service maritime n'exploitait toutefois que très peu les données fournies par le marégraphe. Celles-ci étaient remises dans un premier temps au *Comité du nivellement général de la France* qui donna naissance en 1891 au *Service du nivellement général de la France* (NGF), puis à l'*Institut géographique national* (IGN) quand le NGF fut intégré à cet institut créé en 1940 (voir l'épisode 60 de *Un jour au marégraphe*).

Mais en 1984 le service maritime ne reçut plus de crédits pour l'entretien et le fonctionnement du marégraphe. Et le 18 mars 1988, le gardien Valentin Quellec, atteint par la limite d'âge, ne put être remplacé, car il avait un statut d'auxiliaire et le ministère n'autorisait plus le recrutement de ce type d'agents (voir l'épisode 58 de *Un jour au marégraphe*).



Les bâtiments du marégraphe de Marseille dans les années 1990.

Or les enregistrements du marégraphe de Marseille étaient toujours indispensables à l'IGN. Des relevés hebdomadaires furent donc encore effectués de 1988 à 1990 par Henri Zaccagna et de 1990 à 1992 par François Cazenave, tous deux employés par le *Centre de balisage de Marseille*. Mais ce Centre n'assurait plus ni l'entretien ni le gardiennage des bâtiments et du matériel.

L'IGN, souhaitant prendre à sa charge dès que possible l'exploitation et l'entretien de l'ensemble des installations, demanda que celles-ci, qui faisaient partiellement partie du Domaine public maritime, fassent l'objet d'une décision de déclassement et lui soient affectées à titre gratuit.

Le 4 février 1992, le *Secrétariat d'État à la mer* prit donc cette décision de déclassement : la parcelle et les bâtiments furent remis à la *Direction départementale des services fiscaux* en vue de leur affectation à *l'Institut géographique national*.

Dès le mois de mai 1992, les observations furent effectuées par l'IGN, et plus précisément par sa représentation locale, le *Centre interrégional du Midi méditerranéen* basé à Aix-en-Provence (Robert Bartoloni et Michel Rondet, tous deux aujourd'hui membres de notre association *Les amis du marégraphe de Marseille*, puis Franck Vergne jusqu'à ces dernières années). Des travaux urgents furent également réalisés en juin 1992 pour garantir le bon fonctionnement de l'installation, avant même que l'arrêté d'attribution du marégraphe à l'IGN ne soit signé le 6 janvier 1993.

A. C.